



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018

22-26 janvier 2018, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Volontaires des Nations Unies

Volontaires des Nations Unies

Plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (2018-2021)

Résumé

Le plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (2018-2021) se situe dans le prolongement du précédent plan-cadre (2014-2017). Premier plan-cadre stratégique depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il vise à tirer parti du volontariat et des volontaires comme moyen : a) de mise en œuvre ; et b) de mobilisation en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. À cette fin, le plan-cadre stratégique met l'accent sur deux principales réalisations et sur l'efficacité institutionnelle :

1. Réalisation 1 : le volontariat, qui est un moyen efficace de mise en œuvre et de mobilisation, permettra d'appuyer les efforts déployés par les États Membres en vue d'exécuter le Programme 2030 ;
2. Réalisation 2 : l'action des Volontaires des Nations Unies et l'intégration du volontariat aideront le système des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme 2030 ;
3. Efficacité institutionnelle : l'action des Volontaires des Nations Unies doit être adaptée aux objectifs visés.

Le plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (2018-2021) a été établi sur la base de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2016 et de la résolution [70/129](#) de l'Assemblée générale sur l'intégration du volontariat aux activités axées sur la paix et le développement : plan d'action pour la décennie à venir et au-delà. Il comprend un texte explicatif décrivant la vision stratégique du programme et les compétences proposées aux partenaires ainsi qu'une matrice de résultats qui définit des réalisations, produits et indicateurs précis et quantifiables.



Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (2018-2021).

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte stratégique : programme des Volontaires des Nations Unies et Programme 2030 . . .	3
II. Enseignements tirés de l'expérience	4
III. Conception du développement et réalisations	5
A. Réalisation 1. Le volontariat, qui est un moyen efficace de mise en œuvre et de mobilisation, permettra d'appuyer les efforts déployés par les États Membres en vue d'exécuter le Programme 2030	5
B. Réalisation 2. L'action des Volontaires des Nations Unies et l'intégration du volontariat aideront le système des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme 2030	6
IV. Modalités d'exécution.	7
V. Matrice de résultats	9

I. Contexte stratégique : programme des Volontaires des Nations Unies et Programme 2030

1. La communauté internationale s'emploie à mettre en œuvre le plan de développement ambitieux énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹. Avec la résolution 70/129 de l'Assemblée générale relative à l'intégration du volontariat aux activités axées sur la paix et le développement : plan d'action pour la décennie à venir et au-delà², et la résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies³, ce programme a clairement défini la voie à suivre pour les Volontaires des Nations Unies. Les orientations stratégiques des États Membres soulignent la nécessité de mettre en place des approches inclusives, adaptées au contexte et pilotées par les pays pour éliminer l'extrême pauvreté, réduire l'exclusion, remédier aux inégalités et permettre à tous de vivre dans la dignité.

2. La pauvreté généralisée et les inégalités croissantes peuvent constituer des obstacles sur la voie du développement durable. Les problèmes mondiaux, notamment les effets des changements climatiques et de l'extrémisme violent, créent des vulnérabilités multiples, même dans les pays naguère considérés comme stables. Les migrations et déplacements massifs récemment observés ont mis en relief l'importance de l'interdépendance mondiale. Le Programme 2030 offre aux États Membres, au secteur privé, à la société civile, aux milieux universitaires et aux organismes des Nations Unies une occasion historique de mobiliser leurs ressources, individuellement et collectivement, pour adapter les objectifs de développement durable au contexte local, assurer la participation de chacun à la recherche et à la mise en œuvre de solutions et remédier aux inégalités, notamment celles liées à la problématique hommes-femmes. Le Programme 2030 devra se révéler utile aux niveaux local et national afin que les individus puissent constater une transformation et un changement positifs. Le rôle central des individus dans le Programme rend le volontariat et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) plus importants que jamais.

3. Le volontariat galvanise toutes sortes de personnes, y compris celles qui, par le passé, n'ont pas bénéficié de la paix et du développement ni eu la possibilité d'y contribuer. En fin de compte, le volontariat est une expression de l'engagement civique et de la participation des individus au sein de leur communauté (locale, nationale ou internationale). Facilité, doté de moyens suffisants et intégré aux politiques et pratiques nationales, il donne aux personnes et aux communautés la possibilité de s'engager directement et d'influer sur la réalisation des objectifs de développement durable⁴.

¹ Le texte de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », peut être consulté à l'adresse suivante : <https://undocs.org/A/RES/70/1>.

² Le texte de la résolution 70/129 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2015, intitulée « Intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement : plan d'action pour la décennie à venir et au-delà », peut être consulté à l'adresse suivante : <https://undocs.org/A/Res/70/129>.

³ Le texte de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016, intitulée « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », peut être consulté à l'adresse suivante : <https://undocs.org/A/Res/71/243>.

⁴ Le texte de la résolution de l'Assemblée générale 63/153 en date du 11 février 2009, intitulée « Suivi de l'Année internationale des volontaires », peut être consulté à l'adresse suivante : <https://undocs.org/A/Res/63/153>. Par exemple, le Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9), qui peut être consulté à l'adresse suivante :

4. Grâce au placement de volontaires dans le système des Nations Unies et à la promotion du volontariat, le programme VNU : a) contribuera à faire mieux connaître le Programme 2030 dans les zones reculées et parmi les populations marginalisées ; b) permettra d'assurer le suivi des objectifs grâce à la collecte de données qualitatives et quantitatives par les citoyens ; c) fournira des compétences techniques en vue de promouvoir un environnement politique propice et les possibilités de se porter volontaire ; d) aidera à améliorer la prestation de services ; et e) adoptera des comportements visant à faire des émules. Il contribue aussi à l'action humanitaire et aux efforts de paix de l'ONU, comme en témoignent les 2 500 Volontaires des Nations Unies qui ont été déployés chaque année pendant l'exercice biennal 2015-2016 dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales dans 17 pays⁵.

5. En tant que plateforme partagée et service commun pour le système des Nations Unies, le programme VNU doit améliorer encore son efficacité en renforçant et en diversifiant les modalités du volontariat aux niveaux international et national et en ligne et en offrant des services consultatifs. À cette fin, il a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre de leurs activités de planification stratégique, donnant ainsi une expression concrète à l'engagement collectif que ces organismes ont pris dans le chapitre commun de leurs plans stratégiques de « faire fond sur les progrès qui ont été récemment accomplis pour mobiliser les citoyens dans le cadre du bénévolat, des initiatives d'autonomisation, des possibilités de participation ou autres pour faire en sorte que les pays puissent s'approprier davantage les programmes et leur donner davantage de moyens, et pour exécuter le programme de développement durable »⁶.

II. Enseignements tirés de l'expérience

6. Dans l'évaluation externe indépendante du premier plan-cadre stratégique du programme VNU (2014-2017), il était indiqué que le plan-cadre avait beaucoup contribué à donner au programme une orientation stratégique claire et à lui conférer un rôle important dans l'intégration du volontariat comme moyen efficace de mise en œuvre.

7. La mise en œuvre des programmes thématiques mondiaux des Volontaires des Nations Unies pour 2014-2017 – tels que l'accès aux services sociaux de base, la réduction de la vulnérabilité des populations face à l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, la consolidation de la paix, les jeunes et le renforcement des capacités nationales dans le cadre de programmes de volontariat – a été retardée, essentiellement faute de moyens. Selon l'évaluation, le renforcement des capacités nationales dans le cadre de programmes de volontariat (infrastructure de volontariat) était le seul domaine où le programme VNU avait affiché un net avantage comparatif. Il a donc été recommandé qu'au lieu d'exécuter des programmes mondiaux distincts, le programme VNU tire parti de ses compétences techniques et concentre ses activités programmatiques sur le renforcement des capacités nationales dans le cadre de

http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/DP.FPA.2017.9-UNFPA_strategic_plan_2018-2021-FINAL-25July2017-corrected_24Aug17.pdf.

⁵ L'expression « Volontaires des Nations Unies » désigne les volontaires déployés par le programme VNU.

⁶ Par exemple, le Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9), qui peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/DP.FPA.2017.9-UNFPA_strategic_plan_2018-2021-FINAL-25July2017-corrected_24Aug17.pdf.

programmes de volontariat (infrastructure de volontariat) dans le nouveau plan-cadre stratégique. Il pourra ainsi obtenir de meilleurs résultats en matière de développement dans tous les domaines thématiques pertinents, conformément au Programme 2030 et aux priorités de développement nationales.

8. L'objectif consistant à mobiliser 10 000 Volontaires des Nations Unies par an, qui était prévu dans le plan-cadre stratégique (2014-2017), n'a pas été atteint. Si le nombre de volontaires mobilisés entre 2014 et 2017 est resté stable – environ 6 000 par an –, la proportion de ceux qui avaient été recrutés sur le plan international au cours de la même période est passée de 28 % à 40 %⁷. Le programme VNU doit moderniser son mode de fonctionnement traditionnel qui consiste à recruter des volontaires essentiellement sur le plan international (généralement entre 70 % et 80 % du nombre total), axer davantage ses efforts sur les partenaires des Nations Unies et diversifier ses partenaires pour demeurer adapté à l'évolution rapide des besoins dans les domaines de la paix, du développement et de l'action humanitaire. La diversification des partenariats au sein du système des Nations Unies dans le plan-cadre stratégique (2014-2017) s'est heurtée à des obstacles opérationnels internes. Le programme VNU devrait prendre des mesures pour faciliter la collaboration avec de nouveaux partenaires à l'intérieur du système des Nations Unies.

9. Estimant que le renforcement et la consolidation de la présence des Volontaires des Nations Unies dans les régions et les pays constituaient un pas dans la bonne direction, les auteurs de l'évaluation indépendante ont recommandé de déléguer davantage de responsabilités aux niveaux régional et national. Le programme VNU a engagé en 2017 un processus de réforme visant à lever les obstacles et à se doter des moyens de mettre efficacement en œuvre le plan-cadre stratégique pour 2018-2021.

III. Conception du développement et réalisations

10. Le programme VNU envisage un monde où le volontariat est reconnu et intégré comme moyen de mobiliser des individus au service d'une paix et d'un développement durables et d'aider ainsi les sociétés à devenir plus solidaires et plus stables.

A. Réalisation 1. Le volontariat, qui est un moyen efficace de mise en œuvre et de mobilisation, permettra d'appuyer les efforts déployés par les États Membres en vue d'exécuter le Programme 2030

11. Le programme VNU fournira des services d'experts du volontariat et des infrastructures de volontariat pour renforcer les capacités de mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030 et de soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir le développement national et atteindre les objectifs de développement durable. Il prendra notamment les initiatives ci-après:

12. *Aider les États Membres à élaborer des programmes, politiques et lois qui favorisent le volontariat et le bénévolat grâce à la fourniture de services consultatifs.* Cette initiative consiste à : a) entreprendre une étude et des évaluations des contextes nationaux, axées sur les politiques et les lois, les programmes de volontariat, le contexte technologique, la production de connaissances et les mécanismes de

⁷ L'expression « Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national » s'entend des volontaires mobilisés dans leur propre pays et l'expression « Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international » désigne les volontaires mobilisés à l'étranger.

financement ; b) mettre en place conjointement des dispositifs institutionnels en ligne et sur place pour promouvoir le volontariat et accroître la participation de différents groupes, notamment des femmes et des jeunes, en vue de réaliser les objectifs définis à l'échelon national en matière de développement ; c) rendre les pays mieux à même de gérer de grands programmes de volontariat en leur fournissant des manuels et trousseaux de formation et en leur communiquant les normes applicables à la gestion des volontaires ; d) fournir des directives et établir des méthodes de suivi et d'évaluation de la contribution du volontariat et des volontaires aux activités de développement et de leur impact aux niveaux national et local, y compris une analyse coûts-avantages des programmes financés ; e) aider à mesurer l'ampleur et la portée du volontariat grâce à la fourniture d'outils et d'un appui technique pour l'application du Manuel sur la mesure du travail bénévole de l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁸.

13. *Faire mieux connaître le volontariat et son intérêt grâce à des échanges de connaissances sur le volontariat au service du développement durable.* Cette initiative consiste à : a) élaborer une série de données sur le volontariat dans le cadre de travaux de recherche de pointe visant à pallier le manque de connaissances concernant 1) les politiques et les lois (notamment les pratiques favorisant le volontariat comme moyen inclusif de mise en œuvre du Programme 2030), 2) les programmes et organismes aux niveaux national et infranational, et 3) les données sur la contribution des activités de volontariat aux réalisations en matière de développement ; b) établir le rapport sur l'état du volontariat dans le monde ; c) faciliter les échanges de données, notamment les échanges Sud-Sud, en veillant à ce qu'il soit tenu compte de la diversité des expériences dans les travaux de recherche à l'échelon mondial, dans les données recueillies et dans les instruments de mesure ; d) promouvoir le dialogue intergouvernemental sur le volontariat par le biais des mécanismes existants, tels que le processus d'examen volontaire à l'échelon national, le rapport sur le volontariat que le Secrétaire général présente périodiquement à l'Assemblée générale, les consultations régionales qui auront lieu en 2019 et la réunion technique mondiale sur le volontariat qui se tiendra en 2020.

B. Réalisation 2. L'action des Volontaires des Nations Unies et l'intégration du volontariat aideront le système des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme 2030

14. Afin d'aider le système des Nations Unies et ses diverses composantes à répondre à leurs différents besoins thématiques dans le cadre du Programme 2030 et de l'examen quadriennal, le programme VNU axera ses efforts sur les services de base suivants qui permettront de renforcer l'impact des Nations Unies sur le développement, la paix et l'action humanitaire en mettant fortement l'accent sur les partenariats existants dans le système des Nations Unies et en diversifiant et en multipliant les nouveaux partenariats. Il prendra notamment les initiatives ci-après.

15. *Accroître les possibilités de se porter volontaire pour contribuer aux activités des Nations Unies axées sur le développement, la paix et l'action humanitaire :* a) en prenant rapidement des mesures efficaces pour répondre aux besoins et intérêts des partenaires des Nations Unies grâce au déploiement de Volontaires des Nations Unies qualifiés, notamment de jeunes volontaires, recrutés sur les plans international et national et en ligne ; b) en renforçant les capacités des partenaires des Nations Unies grâce à l'intégration des modalités de volontariat, notamment 1) l'intégration du

⁸ Le Manuel sur la mesure du travail bénévole de l'OIT peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms100574.pdf>.

programme VNU et du volontariat dans les accords-cadres stratégiques, politiques et opérationnels des partenaires des Nations Unies et 2) la création de lignes de services de Volontaires à l'intention des partenaires des Nations Unies ; c) en se chargeant de fournir les services consultatifs ci-après aux partenaires des Nations Unies : 1) étude et évaluations de la contribution potentielle du volontariat dans le cadre des stratégies, projets et programmes des diverses entités, 2) examen des modalités de volontariat actuelles, 3) établissement de plans et programmes, et 4) apport de moyens destinés à renforcer les capacités, notamment des manuels, des outils de gestion des risques et des cadres de suivi et d'évaluation en vue d'améliorer le volontariat.

16. *Promouvoir le volontariat avec les entités partenaires des Nations Unies et l'intégrer dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les descriptifs de programme au niveau des pays*, dans le but de donner à des volontaires motivés et possédant les compétences voulues la possibilité de contribuer aux activités des Nations Unies axées sur la paix, l'action humanitaire et le développement. Dans ce contexte, afin d'aider les partenaires des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme 2030, le programme VNU affinera et intégrera ses bases de données sur les volontaires sur place et en ligne qui souhaitent proposer leurs services dans des organismes des Nations Unies, et il tiendra des fichiers plus spécialisés, adaptés aux besoins des partenaires.

IV. Modalités d'exécution

Partenariats

17. Le Programme 2030 exige la mise en place d'un partenariat mondial revitalisé qui mobilise les ressources de toutes les parties prenantes en vue de réaliser les objectifs de développement durable. À cette fin, le programme VNU s'attachera particulièrement à forger des partenariats avec de nouveaux partenaires de développement et continuera de promouvoir la coopération Sud-Sud, tout en renforçant ses relations avec les partenaires traditionnels pour enrichir la base de ressources bénévoles. Le programme VNU aidera également les États Membres à créer un environnement favorable au volontariat et au placement de volontaires, grâce à un accroissement des fonds publics destinés à financer les initiatives visant à mettre en place des infrastructures de volontariat. Outre les partenariats au sein du système des Nations Unies décrits dans la section précédente, le programme VNU cherchera à créer des partenariats novateurs avec le secteur privé, la société civile, les fondations et les institutions financières internationales dans le cadre d'interventions ciblées et axées sur les résultats. À cette fin, il prendra notamment les initiatives ci-après.

18. *Renforcer les partenariats avec les États Membres*. Le programme VNU élargira et diversifiera sa base de ressources en collaborant avec un très grand nombre de pays. En particulier, il renforcera et diversifiera les partenariats afin que le Fonds bénévole spécial élargisse la coalition de partenaires qui appuient son mandat et continuera de rechercher des modalités de volontariat novatrices. En outre, afin de répondre aux besoins en ressources du plan-cadre stratégique (2018-2021), le programme VNU contactera les partenaires de développement, à la fois traditionnels et nouveaux, afin de rechercher avec eux de nouvelles modalités de financement complémentaires, telles que le volontariat parrainé par les États Membres, la création de fonds d'affectation spéciale et le partage des coûts des infrastructures nationales de volontariat par les gouvernements des pays de programme.

19. *Renforcer, par l'intermédiaire des organisations, des milieux universitaires et du secteur privé, les échanges avec les volontaires*. Le programme VNU continuera de renforcer, par l'intermédiaire des organisations et des milieux universitaires, les échanges et les partenariats avec les volontaires en vue de démontrer, avec des

arguments fondés sur des données probantes, l'intérêt du volontariat pour le développement durable. En tant que partenaire de développement essentiel, le secteur privé sera mobilisé pour promouvoir le volontariat d'entreprise et autres pratiques favorisant le volontariat dans les entreprises, et les partenariats avec les fondations et les institutions financières internationales seront recherchés afin de trouver des financements mixtes à l'appui de formes de volontariat novatrices.

20. Le programme VNU investira dans le plan d'action, qui constitue un cadre mondial pour la consolidation des alliances aux niveaux national, régional et international. Ayant été désigné par l'Assemblée générale pour assurer le secrétariat du plan d'action dans sa résolution 70/129⁹, il continuera de renforcer son rôle de coordonnateur des partenariats multipartites pour le volontariat et les objectifs de développement durable.

Efficacité institutionnelle

21. Le programme VNU renforcera ses systèmes et son efficacité institutionnelle pour s'assurer qu'il demeure en mesure de s'acquitter de son mandat et d'accompagner la mise en œuvre du Programme 2030.

22. *Capacité de s'acquitter de son mandat.* Le programme VNU vise à l'excellence et veut être pleinement en mesure de s'acquitter de son mandat de base. Des structures administratives allégées, efficaces et décentralisées ainsi qu'un personnel responsabilisé, hautement qualifié et motivé sont deux conditions essentielles à cet égard. En outre, atout important pour le système des Nations Unies administré par le PNUD, le programme VNU renforcera l'action du PNUD et sa présence dans de très nombreux pays et en tirera parti en tant que plateforme opérationnelle. L'ouverture au changement et la volonté de travailler avec toutes les entités sont indispensables si le programme veut conserver sa pertinence et sa résilience et contribuer à la réalisation des objectifs du plan-cadre stratégique (2018-2021) et du Programme 2030.

23. *Excellence opérationnelle.* La capacité d'exécution du programme VNU repose sur deux éléments fondamentaux, à savoir : a) l'amélioration des opérations dans son mode de fonctionnement grâce à une rationalisation des politiques, systèmes et processus de gestion des volontaires ; et b) l'amélioration de la rapidité d'exécution et de la connectivité grâce à la poursuite des activités de numérisation et à l'adoption de pratiques opérationnelles optimales, en particulier pour réduire les coûts et faciliter la collaboration interorganisations. Il convient notamment de faire fond sur les progrès récemment accomplis dans la numérisation des applications de gestion des Volontaires des Nations Unies en vue d'assurer une gestion plus efficace des volontaires et de leur recrutement.

24. *Infrastructure opérationnelle.* Le programme VNU aura une présence plus ciblée et renforcée dans les pays, avec jusqu'à 60 équipes locales et 5 bureaux régionaux, et il mettra à profit la présence d'autres organismes des Nations Unies en fonction de la demande et des ressources disponibles. En outre, il donnera la priorité aux opérations dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays où sont déployées des missions de maintien de la paix des Nations Unies, une attention particulière étant également accordée aux pays où sont affectés de nombreux Volontaires des Nations Unies. Dans cette optique, de plus grands pouvoirs seront délégués aux bureaux de

⁹ Le texte de la résolution 70/129 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2015, intitulée « Intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement : plan d'action pour la décennie à venir et au-delà », peut être consulté à l'adresse suivante : <http://undocs.org/A/Res/70/129>.

pays et aux bureaux régionaux, et les méthodes de gestion seront rationalisées et simplifiées.

IV. Matrice de résultats

25. La matrice de résultats pour le plan-cadre stratégique du programme VNU (2018-2021) définit les résultats et les mesures qui permettent au programme et aux parties prenantes de suivre les réalisations, d'en tirer des enseignements et de rendre compte de l'exécution des tâches prescrites.

Réalisation 1. Le volontariat, qui est un moyen efficace de mise en œuvre et de mobilisation, permettra d'appuyer les efforts déployés par les États Membres en vue d'exécuter le Programme 2030.

Indicateurs		Niveau de référence (2016, sauf indication contraire)	Niveau cible (2021)
Pourcentage de pays indiquant que le volontariat contribue de manière positive à la réalisation des objectifs de développement durable dans les rapports nationaux facultatifs sur les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs		39 % (2017)	50 %
Pourcentage de volontaires mobilisés dans les programmes de volontariat régionaux/nationaux bénéficiant de l'appui du programme VNU		125 000 (2016-2017)	170 000
Produits (le programme VNU apporte un appui concret pour l'obtention des résultats ci-après)	Indicateurs (les indicateurs ne mesurent que les résultats des programmes, services, plans et initiatives recevant expressément l'appui du programme VNU)	Niveau de référence (2016, sauf indication contraire)	Niveau cible (2021)
Produit 1.1 Aider les États Membres à élaborer des programmes, politiques et lois qui favorisent le volontariat et le bénévolat	1.1.1 Nombre de programmes de volontariat (en ligne, sur place, aux niveaux régional, national et sous-régional, jeunes, etc.), recevant l'appui du programme VNU	17 sur place, 2 en ligne	25 sur place, 7 en ligne
	1.1.2 Nombre d'États Membres travaillant en partenariat avec le programme VNU en vue d'intégrer l'inclusion sociale et l'équité du traitement des deux sexes dans leurs politiques sur le volontariat	0	5
Produit 1.2 La promotion du volontariat et de son intérêt est assurée grâce à la participation des États Membres, de la société civile et des milieux universitaires aux travaux de recherche, au dialogue avec le public, à	1.2.1 Nombre d'États Membres communiquant les résultats de recherches et fournissant des produits axés sur le savoir pour le plan d'action	1	20
	1.2.2 Nombre de partenaires participant à des réunions techniques et à des consultations aux niveaux mondial et national, ventilés comme suit : gouvernements, société civile, secteur privé, milieux universitaires	8	25

l'établissement de la documentation et à sa diffusion.

Réalisation 2. L'action des Volontaires des Nations Unies et l'intégration du volontariat aideront le système des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme 2030.

Indicateurs		Niveau de référence (2016, sauf indication contraire)	Niveau cible (2021)
Pourcentage de partenaires des Nations Unies indiquant que les Volontaires des Nations Unies (en ligne et sur place) contribuent de manière positive à l'exécution de leur mandat		92 % sur place (2017) 90 % en ligne	95 %
Pourcentage de partenaires des Nations Unies et de bureaux de pays partenaires des Nations Unies faisant appel à des Volontaires des Nations Unies (à la fois en ligne et sur place)		38 partenaires, 654 bureaux de pays	40 partenaires, 686 bureaux de pays
Produits (le programme VNU apporte un appui concret pour l'obtention des résultats ci-après)	Indicateurs (les indicateurs ne mesurent que les résultats des programmes, services, plans et initiatives recevant expressément l'appui du programme VNU)	Niveau de référence (2016, sauf indication contraire)	Niveau cible (2021)
Produit 2.1 Élargir les possibilités de faire participer un plus grand nombre de personnes aux activités des Nations Unies axées sur le développement, la paix et l'action humanitaire	2.1.1 Nombre de mois de volontariat par an (en ligne et sur place), ventilés par objectif de développement durable	54 554 sur place, 2 099 en ligne	61 200 sur place, 2 667 en ligne
	2.1.2 Nombre de personnes par an faisant du volontariat dans le cadre du programme VNU (en ligne et sur place), ventilées par sexe, âge, Nord/Sud et pays d'origine	6 590 sur place, 12 592 en ligne	7 500 sur place, 16 000 en ligne
	2.1.3 Nombre de demandes de services consultatifs fournis par le programme VNU émanant de partenaires des Nations Unies	0	À déterminer
Produit 2.2 Mobiliser des volontaires motivés et possédant les compétences voulues pour contribuer aux activités des Nations Unies axées sur la paix, l'action humanitaire et le développement	2.2.1 Pourcentage de Volontaires des Nations Unies (en ligne et sur place) indiquant que leur affectation a contribué à leur épanouissement personnel et professionnel, ventilés par sexe	94 % sur place, 94 % en ligne	95 %
	2.2.2 Pourcentage de Volontaires des Nations Unies (en ligne et sur place) satisfaits de leur expérience de volontariat	91 % sur place, 92 % en ligne	95 %

Efficacité institutionnelle : l'action des Volontaires des Nations Unies doit être adaptée aux objectifs visés.

Déclaration de résultats	Indicateurs	Niveau de référence (2016, sauf indication contraire)	Niveau cible (2021)
1. Culture et capacité d'exécution	1. Participation du personnel (en pourcentage)	79 %	85 %
	2. Nombre de jours (ouvrables) de déploiement de Volontaires des Nations Unies recrutés sur les plans national et international	35 national) 65 (international)	21 (national) 55 (international)
2. Mobilisation de partenariats aux fins de la mise en œuvre des programmes	3. Montant total des autres ressources mobilisées sur une période de quatre ans (en dollars des États-Unis)	50 millions de dollars (2014-2017)	60 millions de dollars (2018-2021)
3. Excellence opérationnelle	4. Taux d'efficacité de la gestion (en pourcentage, moyenne pour la période du plan-cadre stratégique)	9,75 %	8 %
